
DESTINATAIRES :	Tous les employés TPO de la catégorie 2 et 3 du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Audrey Houle, chef de service intérimaire de la gestion des activités de remplacement – Direction des ressources humaines, développement organisationnel et affaires juridiques
DATE :	21 avril 2023
OBJET :	Remplacements long terme pour la période estivale 2023

En regard à l'entente de principe intervenue **le 17 avril 2023 entre le syndicat de la SCFP-3247 et le CISSSMO** concernant l'application des blocs vacances pour la période estivale 2023, veuillez prendre connaissance de ce qui suit :

Blocs vacances: Chaînes de semaines de vacances comprises entre le **18 juin et le 9 septembre 2023** établies par l'employeur et que le salarié pourra choisir en fonction de sa disponibilité long terme.

DATES IMPORTANTES:

Du 1^{er} au 19 mai 2023 : La GAR appellera chaque employé ayant complété une disponibilité long terme, par titre d'emploi, par service, par ancienneté pour lui offrir un bloc vacances si disponible.

Si vous souhaitez obtenir un bloc vacances et que vous n'avez pas de disponibilité long terme, veuillez en compléter une le plus rapidement possible.

À noter que :

- Le délai de rappel sera de 1h, après ce délai, la GAR appellera une seconde fois et passera au suivant;
- L'employé sera contacté sur tous les numéros au dossier, alors veuillez les mettre à jour si nécessaire;
- Si l'appel est logé sur le cellulaire de l'employé durant son quart de travail, celui-ci pourra exceptionnellement répondre, mais cela ne devra pas nuire à la qualité des soins